

Vous faites des Travaux chez vous?



Note concernant le brûlage à ciel ouvert des matières résiduelles :

Selon l'article 194 du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, il est interdit de brûler des matières résiduelles, sauf dans le cas de branches, d'arbres ou de feuilles mortes. Toutes autres matières devraient donc être dirigées vers un lieu de traitement ou d'élimination autorisé par le ministre. Les débris de bois issus d'une démolition seront donc évidemment considérés comme des matières résiduelles et ne peuvent être brûlés.



Savez-vous que la majorité de vos matériaux de construction, rénovation ou démolition sont recyclables?

Vous avez 2 options :

- louer un conteneur (si vous faites de gros travaux et que vous ne triez pas vos résidus)
- aller à l'écocentre (si vous faites de petits travaux et que vous pouvez trier vos résidus)

Pour louer un conteneur :

➤ **Groupe Mario Bernier**

295 rue Bernier, Saint-Pascal | 418-492-7686
Centre de tri des agrégats (béton, brique et asphalte)

➤ **Conteneurs KRT**

10 rue Charles-St-Pierre, Rivière-du-Loup | 418-862-0309
Location et transport de conteneurs pour les gros travaux (15, 25 ou 40 vg³)
Centre de tri et de transformation des rebuts de construction et de démolition
Plus d'information au 418 862-0309.

➤ **Les Conteneurs Verts**

7 rue Henry-Percival-Monsarrat, Rivière-du-Loup | 418-867-7777
Location et transport de conteneurs pour les gros travaux (20 ou 40 vg³)
Centre de tri et de transformation des rebuts de construction et de démolition

Récupérateurs de métal :

➤ **JM Bastille**

jmbastille.com 396, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup | 418-862-3346

➤ **Recyclage d'Amours**

142, chemin Lamartine O, L'Islet | 418-247-7054`

Pour aller à l'écocentre (619 route 289, à l'arrière du garage municipal) :

Ouvert du 19 avril au 1er novembre 2018

Les jeudis :

11h00 à 20h00 du 19 avril jusqu'au 30 août 2018 inclusivement

8h00 à 16h00 du 6 septembre jusqu'au 1er novembre 2018 inclusivement

Les samedis :

1er et 3è samedi du mois de 8h00 à midi du 21 avril au 1er novembre 2018 inclusivement

Matériaux de construction, rénovation, démolition	Gratuit	Portes, fenêtres, évier, etc.
Matériaux secs	Gratuit	Bardeaux d'asphalte, gypse, vitre, miroir, toilette, céramique, Canexel, déclin de Masonite (clapboard), etc.
Agrégats	Gratuit si moins d'une brouette	Béton, brique, asphalte
Métal	Gratuit	
Bois	Gratuit	Peint, traité, etc.
Végétaux	Gratuit	Branches et troncs seulement
Déchets	25 \$ par remorque domestique (4'X8'X1,5')	Souche d'arbre, papier goudronné du bardeau d'asphalte, isolants (laine de verre ou mousse isolante), meubles brisés, matelas, plastiques rigides (PVC), fibre de verre, tapis, toiles, caoutchouc, styromousse, déclin de vinyle (clapboard), préart, etc.

À noter : La disposition des matériaux de construction, rénovation ou démolition est gratuite, mais celle des déchets est tarifée.